

# Après mon procès, j'ai envie de continuer à me battre

Depuis le 8 octobre dernier, je reste sous le choc du jugement qui a été rendu. J'ai été profondément blessée d'avoir de la prison avec sursis, même si la peine a été divisée par deux. Quand à la condamnation financière (4.000€), elle reste un scandale au regard de ma situation personnelle. En me condamnant pour discrimination religieuse, on a porté atteinte à ma liberté de culte ou de conscience, celle de ne pas croire.

A 55 ans, j'ai toujours respecté les lois de ce pays mais ce n'est pas parce qu'une loi existe qu'elle est bonne pour soi. Vivre en démocratie, c'est aussi pouvoir donner un avis afin de permettre de lancer des débats.

Je suis sans doute responsable de cette situation, depuis toutes ces années, je n'ai rien demandé moi (pas de repas spéciaux à l'école, ni aucune dérogation particulière, etc....). Je ne veux pas vivre dans une société où il existe des conflits permanents, je ne le veux pas pour moi et encore moins pour mes enfants. Il est grand temps de se recentrer sur les relations humaines dictées par le bon sens et la raison. Or ceci ne sera possible qu'à condition d'imposer des limites à l'égoïsme individuel en rendant la sphère publique libre de toutes emprises exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie. – « la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » -.

Est-ce que la foi d'un croyant sera amoindrie s'il ne porte pas de signe d'appartenance à sa religion ?

Un pourvoi en cassation a été déposé. Maître Chabert l'a transmis à un Avocat au Conseil pour avis. En attendant, je veux mettre en place des actions concrètes et utiliser vos dons à la construction du réseau :